

Prescription type d'actes infirmiers

Faire pratiquer par infirmier diplômé d'état :

- Nom, prénom, qualité et spécialité du prescripteur compris identifiants FINESS et RPPS.
- Nom prénom date de naissance du patient poids et taille si nécessaire.
- Date.
- Signature médicale manuscrite ou électronique obligatoire.
- Cachet et ou QR CODE.
- ALD/ AT daté.
- Qualitative : dénomination du produit, posologie, voie d'abord.
- Quantitative : nombre de produits, fréquence par 24 h, et/ou séquences hebdomadaire, horaires (6- 12-18-24- 20 h) , durée du traitement, renouvellement si nécessaire.
- Référence à un protocole prescrit.
- Dimanche et férié.
- Domicile

